

**HONORAIRES DE TRANSACTION****HONORAIRES DE VENTE « Habitation classique »**

Le montant des honoraires s'entend toutes taxes comprises (TVA 20 %)

Les honoraires sont dûs par le vendeur, sauf convention contraire.

Montant de la vente honoraires inclus	Montant honoraires	TAUX
de 0 à 7 599	—	15,00 %
de 7600 à 29 999	—	10,00 %
30 000	3 000	10,00 %
32 000	3 100	9,68 %
34 000	3 100	9,10 %
36 000	3 300	9,17 %
38 000	3 300	8,68 %
40 000	3 500	8,75 %
42 000	3 500	8,33 %
44 000	3 700	8,41 %
46 000	3 700	8,04 %
48 000	3 900	8,12 %
50 000	3 900	7,80 %
52 000	4 100	7,88 %
54 000	4 100	7,59 %
56 000	4 300	7,68 %
58 000	4 300	7,41 %
60 000	4 500	7,50 %
62 000	4 500	7,26 %
64 000	4 700	7,34 %
66 000	4 700	7,12 %
68 000	4 900	7,21 %
70 000	4 900	7,00 %
72 000	5 100	7,08 %
74 000	5 100	6,89 %
76 000	5 300	6,97 %
78 000	5 300	6,79 %
80 000	5 500	6,87 %
82 000	5 500	6,71 %
84 000	5 700	6,79 %

Montant de la vente honoraires inclus	Montant honoraires	TAUX
86 000	5 700	6,63 %
88 000	5 900	6,70 %
90 000	5 900	6,55 %
92 000	6 100	6,63 %
94 000	6 100	6,49 %
96 000	6 300	6,56 %
98 000	6 300	6,43 %
100 000	6 500	6,50 %
102 000	6 500	6,37 %
104 000	6 700	6,44 %
106 000	6 700	6,32 %
108 000	6 900	6,39 %
110 000	6 900	6,27 %
112 000	7 100	6,34 %
114 000	7 100	6,23 %
116 000	7 300	6,29 %
118 000	7 300	6,18 %
120 000	7 500	6,25 %
122 000	7 500	6,15 %
124 000	7 700	6,21 %
126 000	7 700	6,11 %
128 000	7 900	6,17 %
130 000	7 900	6,07 %
132 000	8 100	6,14 %
134 000	8 100	6,04 %
136 000	8 300	6,10 %
138 000	8 300	6,01 %
140 000	8 500	6,07 %
au-delà	—	6,00 %

VENTE DE BIENS ÉLOIGNÉS (+ 20 km) : 10 % TTC du prix de vente**AVIS DE VALEUR**

<u>Dijon et agglomération</u> :	Appart	125.00 Euros HT soit 150.00 Euros TTC
	Maison	187.50 Euros HT soit 225.00 Euros TTC
<u>Extérieur (+ 15 km)</u> :	Appart	150.00 Euros HT soit 180.00 Euros TTC
	Maison	225.00 Euros HT soit 270.00 Euros TTC

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION	HONORAIRES T.T.Cⁱ
▶ Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989), garages, box, parkings	7.20 % TTC sur les sommes encaissées, à la charge du bailleur
▶ Locaux professionnels et commerciaux	9.00 % TTC sur les sommes encaissées, à la charge du bailleur
▶ Garantie du paiement des loyers impayés (GLI) et détériorations immobilières (en sus des honoraires de gérance)	2.80 % TTC des sommes quittancées aux locataires, à la charge du bailleur

FRAIS DE LOCATIONS ET REDACTIONS D'ACTES	HONORAIRES T.T.C
▶ <i>Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5) et locaux professionnels</i>	
- entremise et négociation	150.00 € TTC à la charge du bailleur → Offerts pour les clients en gérance locative
- visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail ⁱⁱ	- Bailleur : 8.00 € TTC / m ² de surface habitable avec un forfait minimum de 350.00 € TTC - Locataire : 8.00 € TTC / m ² de surface habitable
- état des lieux d'entrée	- Bailleur : 3.00 € TTC / m ² de surface habitable avec un forfait minimum de 80.00 € TTC - Locataire : 3.00 € TTC / m ² de surface habitable
▶ <i>Locaux commerciaux, garages, box et parkings</i>	
- rédaction du bail	15.00 % TTC du loyer annuel principal avec un forfait minimum de 135.00 € TTC, à la charge du preneur
- état des lieux d'entrée	45.00 € TTC forfaitaire, à la charge du preneur
▶ Rédaction avenant au contrat de location	135.00 € TTC à la charge du demandeur

FRAIS ANNEXES	HONORAIRES T.T.C
▶ Vacation horaire	A la charge du demandeur : 60.00 € TTC / heure commencée, du lundi au vendredi de 09 h à 12 h et de 14 h à 18 h. 100.00 € TTC / heure commencée au-delà de ces créneaux
▶ Suivi expertise, travaux, sinistre dégâts des eaux...	Tarif vacation horaire
▶ Frais de clôture de dossier bailleur (archivage, arrêté de compte définitif, transmissions des éléments pour la continuité de gestion...)	60.00 € TTC / lot principal clôturé, à la charge du bailleur
▶ Frais pour photocopies à la demande (inclus les frais d'envois postaux, non dissociables)	- 3.84 € TTC le lot de 1 à 20 pages - puis 1.20 € TTC par lot de 10 pages supplémentaires
▶ Rédaction congé pour vente ou pour reprise personnelle	150.00 € TTC à la charge du bailleur

ⁱ Au taux actuel de TVA de 20.00 %, susceptible de variation.

ⁱⁱ Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.